

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 520

Rubrik: Bagatelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LOGEMENT

La justice vaudoise au pied du mur

L'association vaudoise des locataires (Avloca) a lancé, on le sait, une initiative "pour une meilleure défense des locataires par l'institution d'un tribunal des baux". Une telle institution spécialisée existe déjà à Genève et à Zurich. L'Avloca fait donc le pari que les inconvénients éventuels nés d'un éclatement de la justice (juges spécialisés) seront compensés par les avantages évidents du système proposé: 1. "Le tribunal en question sera unique pour tout le canton, mais siégera dans le district où est située la chose louée. Il sera présidé par un magistrat professionnel, assisté de deux juges-asseesseurs représentatifs des organisations de

propriétaires et de locataires. Dans certains cas mineurs, le juge pourra renoncer au concours des assesseurs. Ce tribunal sera complété par des experts, qui en feront partie intégrante. Le recours à des experts extérieurs rémunérés sera donc éliminé.

2. "La procédure sera simplifiée au maximum. Il suffira notamment d'une simple lettre adressée au Tribunal et exposant le motif de la requête pour ouvrir l'action.

3. "La représentation des parties ne sera plus réservée aux seuls avocats et agents d'affaires, mais ouverte également à des personnes dûment autorisées par une association représentative de locataires ou de propriétaires. D'où une économie des frais".

A quoi il faut ajouter que la procédure envisagée est gratuite et que le recours aux commissions de conciliation sera maintenu, comme

jusqu'ici, pour éviter l'encombrement du Tribunal.

On voit mal quelle serait la teneur d'un éventuel contre-projet officiel — puisque tel est le système de défense des pouvoirs publics face aux initiants! — face à ces propositions d'intérêt général et qui rencontrent manifestement un large écho dans la population.

Ce qui frappe pourtant surtout dans la démarche entreprise par l'Avloca, c'est le diagnostic qu'elle porte sur la justice vaudoise au chapitre qui la concerne: "un système coûteux, lent, compliqué et peu sûr". Sans autres commentaires, l'argumentation des promoteurs de l'initiative:

"Le coût. Pour mettre quelque chance de son côté, le locataire est obligé de s'adresser à un agent d'affaires ou à un avocat, ce qui va déjà entraîner des frais très importants, sou-

BAGATELLES

Economies d'énergie à Montreux. Suite et fin (cf. DP 518). "Est vaudois", 26.10.1979: "Le projet d'améliorer l'éclairage attractif de fin d'année à Montreux, proposé par la commune qui prendra à sa charge l'achat du matériel (fr. 55.000.— et des frais annuels pour fr. 11.300.— a été finalement accepté au Conseil communal par 46 voix contre 17... Le projet d'éclairage a donné l'occasion à plusieurs conseillers d'exprimer leur inquiétude au sujet du gaspillage d'énergie". La commission s'était ralliée au projet officiel, aucun rapport de minorité n'étant présenté, la majorité bourgeoise soutenant l'entreprise a eu gain de cause facilement.

* * *

Cri de victoire dans un dernier numéro de l'hebdomadaire bilingue gratuit de la région biennoise, "Biel-Bienne": en l'espace de dix-huit mois, et sur la foi de sondages considérés comme sérieux, "Biel-Bienne" serait devenu le journal le plus important de la région (taux de lecture et taux de "satisfaction"). Le plus intéressant peut-être, c'est cette conclusion

à laquelle sont parvenus les enquêteurs: "il arrive à un lecteur sur cinq de lire parfois les articles dans les deux langues (français et allemand, bien sûr); un sur quatre ne lit souvent que la langue "étrangère"; 52% lisent invariablement la version allemande, 25% la version française et 23% tantôt l'une tantôt l'autre" (tirage actuel de la publication: 80.500 exemplaires). Voilà des résultats qui vont compliquer encore tous les pronostics des spécialistes sur l'avenir de la presse gratuite.

* * *

Le "Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais" se félicite — à bon droit, manifestement — de la forte participation (par rapport à l'ensemble de la Suisse) des Valaisannes et Valaisans aux dernières élections fédérales: il est vrai que la position dominante du "NF" sur le marché de la presse valaisanne n'a pas eu, c'est le moins qu'on puisse dire, d'effet anesthésiant sur le corps électoral du canton. Une petite note pourtant qui tempérera quand même les enthousiasmes. Dans son édition du 18 octobre, le rédacteur en chef André Luisier faisait le tour des listes et jugeait leurs chances de succès. Nous citons son commentaire, "in exten-

so", pour la liste socialiste: "La confrontation se situe au niveau de Mme Françoise Vannay-Bressoud, enseignante à Torgon-Vionnaz, et M. Germain Varone, secrétaire syndical et député de Savièse. Les chances de M. Varone sont réelles. La différence en faveur de Mme Vannay pourrait provenir des apports extérieurs au parti, parce qu'elle est une femme et qu'elle a un joli sourire". La politique, dans le fond, c'est très simple — ou comment animer journalistiquement une campagne électorale.

* * *

Hans A. Pestalozzi, dirigeant de l'Institut Gottlieb Duttweiler récemment licencié, a trouvé un organe pour exprimer ses opinions non conformistes. Le mensuel "Zygtlogge Zytig" (le journal de la Tour de l'horloge), de Berne, lui confie une page intitulée "le porte-voix" (Sprachrohr).

* * *

Petite question pour les amateurs. Connaissez-vous les règles du "Loto Dauphin"? Le musée d'histoire de Bâle possède un tel jeu dans ses collections, mais sans règles du jeu.